



le Grand **Autunois** Morvan

## Plan de paysage du grand Autunois Morvan

### Phase 3 // Programme d'action

Validation en comité de pilotage final - février 2020



# SOMMAIRE

1.	<b>RÉSUMÉ</b> DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE VALIDÉS EN PHASE 2	p. 3
2.	<b>LE PLAN D' ACTIONS</b> PAYSAGÈRES	p. 9
	1. <b>ORGANISATION</b> DES MOYENS HUMAINS	p. 10
	2. <b>COMMUNICATION</b> SUR LE PAYSAGE	p. 12
	3. <b>ARTICULATION</b> DU PLAN DE PAYSAGE AVEC LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET LES DÉMARCHES SECTORIELLES	p. 16
	AXE 1 // CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES AU BÉNÉFICE DE PAYSAGES DURABLES	p.17
	AXE 2 // RENFORCER LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES ET LES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE, AU BÉNÉFICE DE LA VIE LOCALE	p. 24
	AXE 3// VALORISER LES PATRIMOINES AU BÉNÉFICE DE L'ATTRACTIVITÉ	p.28
3.	<b>LA FEUILLE DE ROUTE</b> - Actions prioritaires	p. 32

# I. RÉSUMÉ DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE VALIDÉS EN PHASE 2

- Une sensibilité forte des habitants et acteurs de la CCGAM à leur cadre de vie et mode de vie (voir enquête du Projet de territoire)
- Une évolution permanente des cadre et mode de vie
- Une adaptation nécessaire des cadre et mode de vie pour lutter contre le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'affaiblissement de la démographie locale
- **Le plan de paysage** : pour anticiper, choisir, et maîtriser, ... plutôt que subir

Le plan de paysage de la CCGAM a élaboré un diagnostic dans sa phase I, mettant en évidence les différents paysages, les valeurs paysagères clefs, les processus de transformation et les enjeux qu'ils représentent. Sur cette base, des objectifs de qualité paysagère ont été identifiés en phase 2 et validés en comité de pilotage le 16 juillet 2019. Ils sont développés en trois axes, résumés ci-dessous.

## AXE I //

### CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES AU BÉNÉFICE DE PAYSAGES DURABLES

L'axe I du Plan de paysage du Grand Autunois Morvan vise à consolider les activités agricoles et sylvicoles au bénéfice de paysages durables. Ce sont elles en effet qui gèrent l'essentiel du territoire et c'est de la bonne gestion agricole et sylvicole que dépend largement la qualité paysagère de la CCGAM.

Sept objectifs sont visés :

#### I.1 Développer un écosystème territorial «GAM 5i» : agri-sylvi-bâti-mobi-énergie

Il s'agit de sortir les activités agricoles et sylvicoles de leur cadre sectoriel pour les inscrire davantage dans l'économie générale du territoire de la CCGAM et contribuer ainsi à leur consolidation en même temps qu'à une valorisation paysagère générale. Quelques rouages peuvent d'ores-et-déjà être identifiés pour articuler l'agriculture, la sylviculture, l'économie de la construction et du bâtiment, les énergies et les mobilités. Ils constituent autant d'actions en faveur d'un mécanisme économique général plus résilient, actions précisées en phase 3 du plan de paysage.

### **I.2 Augmenter la valeur ajoutée des productions par la transformation sur place, les circuits courts ou de proximité et la diversification**

Il s'agit de poursuivre et d'intensifier les actions en faveur de productions dégageant davantage de valeur ajoutée et de richesse pour ceux qui les font, tout en bénéficiant aussi au territoire en termes de dynamisme et de qualité paysagère. Il s'agit des transformations sur place, des circuits courts ou de proximité, et de la diversification des productions.

### **I.3 Accompagner les éleveurs dans le maintien du système herbager et pâturant**

Il s'agit de conforter la qualité de la production des éleveurs du Grand Autunois Morvan liée à l'herbe, dans la perspective de s'adapter et même de bénéficier de la tendance générale à consommer moins de viande mais de meilleure qualité : qualités de l'aliment herbe, services liés aux prairies d'élevage, capacité de stockage du carbone, qualités des produits, complémentarité des territoires, durabilité ... Mais aussi économies d'intrants, d'eau, de travail, d'investissement qui permettent aux systèmes herbagers d'être plus résilients face à la baisse des prix. Cela suppose d'optimiser la ressource et de maximiser l'herbe face aux risques (sécheresse, ...).

### **I.4 Pérenniser le bocage, les arbres de plein pré et autres éléments de paysage**

L'élevage très dominant en Autunois-Morvan produit un paysage de grande valeur dont les éléments et les structures, en particulier les arbres et les haies, s'inscrivent dans la longue durée du façonnage du territoire. La pérennisation de ces richesses est un objectif à tenir face aux évolutions de l'économie agricole. Le Couchois viticole est également concerné, notamment par le rôle protecteur des structures végétales pour les sols.

### **I.5 Pérenniser ou reconquérir les prés et prairies permanentes dans les sites sensibles**

Si les logiques économiques guident l'occupation des sols agricoles - sans « plans locaux agricoles » équivalents aux plans locaux d'urbanisme -, quelques secteurs particuliers méritent néanmoins une forme de stabilisation dans leur vocation, pour des raisons écologiques ou paysagères. Il s'agit en particulier des prés, prés-vergers et prairies permanentes dans des sites sensibles : abords des villages, des sites ou des monuments, fonds de vallons ou vallées, bords de rivières, prairies humides, pentes érosives, ... Il peut s'agir aussi d'actions de reconquête ou re-dynamisation de secteurs en voie de fermeture particulièrement sensibles : vues et perspectives, fonds de vallons de montagne, ...

## I.6 Accompagner la transformation du bâti agricole par du conseil architecture-paysage

L'agriculture évolue et les bâtiments d'exploitation doivent être adaptés. Leur forte présence dans le paysage invite à maîtriser leur qualité architecturale et paysagère, dans l'objectif d'en faire des motifs de fierté et de qualité pour le territoire.

## I.7 Renforcer les principes de gestion forestière durable

L'arrivée à maturité de peuplements résineux et les objectifs d'amélioration de la production forestière rendent sensibles dans le paysage l'exploitation du bois et le renouvellement de la forêt morvandelle. L'objectif pour la CCGAM est de contribuer à accompagner ces évolutions pour qu'elles contribuent à façonner des paysages et des milieux attractifs et protecteurs, par l'adoption partagée de principes qualitatifs : mélange des essences, futaies irrégulières, limitation des coupes rases, limitation des peuplements résineux monospécifiques, développement de réserves forestières (îlots de vieillissement et de sénescence, réserves biologiques, ...). Il s'agit aussi de sensibiliser les propriétaires et le public à ces principes pour qu'ils soient compris, partagés et adoptés.

## AXE 2 //

## RENFORCER LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES ET LES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE, AU BÉNÉFICE DE LA VIE LOCALE

L'axe 2 du Plan de paysage vise à renforcer la vie locale et le lien social par la maîtrise du paysage de l'habitat, des activités et des mobilités au profit des centres-villes et villages et des alternatives au tout-voiture.

Cinq objectifs sont identifiés :

### 2.1 Redynamiser les logements, commerces et service de centre-bourgs

Le territoire dispose d'un maillage de villes, bourgs, villages et hameaux qui, pour répondre aux enjeux contemporains, doivent voir leurs centralités renforcées. La faible dynamique démographique doit aujourd'hui servir la vie locale dont le cœur bat dans les centres-villes et villages. C'est sur eux qu'il convient de concentrer les efforts pour qu'ils soient préservés de la concurrence d'une urbanisation diffuse et adaptée aux besoins contemporains.

## 2.2 Soutenir la restauration du bâti ancien traditionnel et son adaptation maîtrisée aux besoins contemporains

L'habitat en centre-ville et village dans la CCGAM peut avoir le mérite d'une qualité patrimoniale architecturale mais l'inconvénient d'une inadaptation à certains besoins contemporains. L'objectif est donc de favoriser son occupation en soutenant son adaptation, dans le respect de la qualité urbaine et architecturale qui peut faire appel à la créativité contemporaine. Les besoins de rénovation énergétique peuvent jouer un rôle-moteur, tout en répondant à d'autres attentes comme la taille du logement, la lumière, l'espace, le volume, l'accessibilité, ...

## 2.3 Requalifier les espaces publics des centres villes et villages au bénéfice des habitants

Outre la proximité immédiate des services et l'adaptation des logements, l'attractivité des villes et villages est largement liée à la qualité des espaces publics que l'on saura offrir à ceux qui auront fait le choix de rester ou de regagner les centres. Il s'agit d'offrir des espaces publics offrant des lieux de convivialité et d'échanges, de jeux, des jardins, des arbres et de l'ombrage, de la sécurité et du confort piéton et vélo prioritaires, des sols vivants, poreux et moins bitumés de noir, des stationnements en poches, une qualité des ambiances et des matériaux, etc., en rééquilibrage à la logique du tout-voiture qui a déqualifié l'espace de vie au cours des dernières décennies.

## 2.4 Requalifier le paysage des entrées de villes déqualifiées

Comme partout en France, certaines entrées de villes de la CCGAM ont été banalisées par une urbanisation d'activités linéaire sans qualité architecturale et paysagère, autour d'Autun et d'Etang-sur-Aroux. L'objectif est de stopper le processus de banalisation et de poursuivre la reconquête progressive de la qualité de ces espaces très largement fréquentés et perçus par les habitants et visiteurs.

## 2.5 Offrir des alternatives à la voiture individuelle

La dispersion et le faible nombre d'habitants de la CCGAM rend difficile le fonctionnement d'un réseau de transport en commun, d'autant plus fragile que l'on a largement privilégié le développement de la voiture individuelle au cours des dernières décennies. L'objectif est de réduire la dépendance exclusive des habitants à la voiture et au coût de l'essence, coûteuse en termes sociale et environnemental, en proposant des alternatives à la fois réalistes et imaginatives.

## AXE 3//

## VALORISER LES PATRIMOINES AU BÉNÉFICE DE L'ATTRACTIVITÉ

L'axe 3 du Plan de paysage vise à renforcer l'attractivité du territoire par une valorisation active de ses patrimoines culturels et naturels. Le diagnostic a rappelé la richesse de ces patrimoines, importants quels que soient leurs échelles : majeurs comme à Autun et au Mont Beuvray, ou discrètement répartis dans le territoire pour contribuer à son caractère.

Six objectifs sont identifiés pour avancer dans cette orientation :

### 3.1 Approfondir et faire valoir les liens histoire paysage

Le paysage contemporain du Grand Autunois Morvan est l'expression d'une relation sensible des hommes inscrite dans le temps long de l'histoire. L'objectif est ici de faire valoir la riche dimension culturelle et historique du territoire dans les domaines de l'archéologie (Bibracte, Autun, ...), de l'hydraulique (plateau d'Antully, Schneider, ...), des énergies (Les Télots, Epinac, ...), de l'architecture (châteaux, ...), de la peinture et des arts (Charlot, ...), de la pierre (légendes, carrières, ...), ... La compréhension du paysage dans sa profondeur historique est également source d'inspiration pour agir à bon escient et poursuivre son façonnage progressif.

### 3.2 Développer des interventions couplées artistes-paysagistes

Les paysages de l'Autunois-Morvan, par leur qualité hors du commun, sont sources d'inspiration potentielle pour de nombreux artistes. L'objectif est de favoriser les regards et interventions d'artistes au bénéfice d'une re-découverte et d'une valorisation du territoire, aussi bien aux yeux des habitants qu'à ceux des visiteurs.

### 3.3 Identifier, préserver et valoriser le patrimoine de proximité et des chemins

Le petit patrimoine, ou patrimoine de proximité, est l'équivalent, pour le territoire du Grand Autunois Morvan, du sel et du poivre en cuisine : il est discret mais lui donne toute sa saveur. L'objectif est d'améliorer l'identification, le repérage, la préservation et la valorisation de tous ces motifs de paysage. Les chemins peuvent jouer un rôle de premier plan pour une stratégie de valorisation au fil de leur important linéaire à travers la communauté de communes, donnant à lire, selon les secteurs, les fermes agricoles, les murgers, les petites constructions, les haies, les arbres isolés remarquables, les zones humides, les chaos rocheux, les tracés et parcellaires, etc.

### 3.4 Valoriser les routes-paysage

Les routes-paysage sont celles qui offrent des parcours apaisés et ouvrent des vues panoramiques sur le grand paysage de la CCGAM. L'objectif est de les identifier et de les valoriser au service d'une découverte et d'une lecture attractives du territoire.

### 3.5 Valoriser les routes des énergies

La route des énergies a été identifiée comme support de valorisation à la fois énergétique contemporaine et patrimoniale du territoire. Le Grand Autunois Morvan offre en effet la particularité de présenter un large éventail d'énergies : fossiles et minières (schistes, charbon, uranium), animale (galvachers), bois énergie, hydroélectrique et énergies renouvelables. L'objectif est de valoriser cette richesse au service d'un développement d'énergies renouvelables inscrit dans le territoire, au bénéfice du développement local et accepté par la population.

### 3.6 Valoriser le paysage de la nuit (ciel étoilé)

La faible densité d'habitat du Grand Autunois Morvan en fait un territoire potentiel pour une valorisation d'un paysage largement raréfié à l'échelle nationale et européenne : celui de la nuit et de la voûte étoilée.

## 2. LE PLAN D'ACTION PAYSAGÈRES

Par souci de réalisme, notamment financier, et parce que l'ambition qualitative à porter au paysage est permanente et concerne tous les champs sectoriels de l'aménagement, il n'est pas proposé un programme d'action spécifique sur le paysage, avec ligne budgétaire, calendrier et phasage dédiés.

Il est plutôt proposé une stratégie de mise en œuvre des objectifs par trois dispositions :

- **Une ORGANISATION** des moyens humains CCGAM et partenaires pour une veille et une prise en compte constante du paysage
  - *Il s'agit d'être en capacité de veiller à la concrétisation permanente de l'ambition paysagère, depuis l'amont (règles, faisabilités, programmes) jusqu'à l'aval (travaux, gestion).*
  
- **Une COMMUNICATION** sur le paysage/plan de paysage pour une appropriation de ses contenus
  - *Il s'agit de favoriser la présence de relais en faveur du paysage chez les élus, dans le monde professionnel, par les associations et jusqu'aux habitants.*
  
- **Une ARTICULATION** avec les documents réglementaires et les démarches sectorielles existantes
  - *Le principe est d'insérer systématiquement l'ambition paysagère dans les politiques publiques.*

Au final, c'est par la progression d'une culture du paysage, d'une conscience des enjeux, de savoirs et de savoir-faire développés et partagés, d'une animation constante, que le paysage de la CCGAM gagnera en qualité et que la transition écologique se concrétisera de façon efficace et positive.

## I. ORGANISATION DES MOYENS HUMAINS

### **INSTALLER une animation et veille permanentes du projet de paysage**

L'objectif est de gagner en efficacité et en constance sur la préservation, la création, la gestion et la transition durables des paysages de la CCGAM, par la mise en place de dispositifs simples de gouvernance et de moyens mutualisés en matière de conseil et d'animation.

#### **Actions :**

- Adaptation de l'organisation des services à la CCGAM (transversal, lien entre urbanisme et environnement) pour suivre toutes les démarches avec une attention au paysage
- Information des communes sur le plan de paysage et désignation d'un référent paysage dans chaque commune (élu + technicien) : remontée des projets sur la commune vers la CCGAM, relais d'information et de sensibilisation de la CCGAM vers la commune notamment
- Installation d'un Atelier permanent du projet de paysage, animé par la CCGAM et réunissant les partenaires : développement du conseil en paysage et architecture, par conventionnement avec le PNRM, le CAUE, l'Etat (DDT, DREAL et leurs paysagistes et architectes conseils). La présence régulière d'un paysagiste conseil et d'un architecte conseil, au service des communes, de la CCGAM et de leurs projets, est un vecteur efficace de sensibilisation des élus, des techniciens et des partenaires de l'aménagement (bailleurs, promoteurs, aménageurs, architectes, développeurs, entreprises, services de l'Etat, Région, Département, etc).

*« Dans la Nièvre, un atelier d'aménagement répond aux sollicitations des communes en se déplaçant et en conseillant. Il rassemble le CAUE, le PNRM, l'ABF, le paysagiste-conseil de l'Etat (DDT) et l'architecte-conseil de l'Etat (DDT). »*



### **FORMER les élus et les directions**

Le paysage étant très transversal à toutes les politiques sectorielles, il est essentiel que les élus et les directions, qui ont une responsabilité d'ensemble, soient particulièrement formés au sujet. Il s'agit en particulier qu'ils saisissent l'intérêt du paysage pour :

- affirmer la cohérence de leurs politiques et le sens de leurs actions
- mettre en œuvre une ambition qualitative généralisée et permanente pour le territoire

- renforcer la valeur du territoire, dans les champs économiques (attractivité, tourisme), socio-culturels (liens sociaux, savoirs faire, identité, fierté, participation) et environnementaux (préservation de la biodiversité, de la santé, résilience)
- dépasser les oppositions entre protection et aménagement
- faire évoluer les pratiques des services et des partenaires techniques.

La formation doit notamment s'engager à la faveur de la sortie du Plan de paysage et du renouvellement des mandats (élections municipales 2020).

*« La formation des élus est prioritaire. Les moyens humains sont limités ; la veille repose sur la volonté des élus. Le CODEV doit être écouté et reconnu ».*



**Actions :**

- Organisation d'une ou plusieurs journées lecture du paysage, « éducatour », parcours de découverte
- Organisation de visites d'opérations exemplaires
- Organisation de séminaire local à portée nationale ou internationale sur le paysage en milieu rural (cf action PNRM Rencontres de Bibracte-Morvan)
- Voir aussi charte PNRM mesure 2
- Voir aussi programmes de formations du CAUE, de l'AUSB (agence d'urbanisme) pour contractualisations avec eux.

## 2. COMMUNICATION SUR LE PAYSAGE

### COMMUNIQUER sur le paysage de la CCGAM

Le nouveau plan de paysage de la CCGAM doit être largement communiqué pour être disponible et appropriable par les acteurs. Une communication adaptée aux publics visés doit être mise en place.

#### Actions :

- Mise en forme communicante du plan de paysage, information, publication et diffusion dans les communes, à la CCGAM et chez les partenaires : résumé de type flyer diffusé en mairie, renvoyant notamment au site internet CCGAM
- Déclinaison de communications spécifiques ciblées, à destination des forestiers, des agriculteurs, des élus, de l'ingénierie de l'aménagement eau/routes/bâtiment, du grand public, ...
  - Par exemple pour le grand public :
    - Évolution de l'arborescence du site internet de la CCGAM et alimentation du contenu/paysage
    - Création d'une appli de découverte des paysages de la CCGAM
  - Par exemple pour les communes : création de posters à afficher dans les services de la CCGAM et des mairies
  - Par exemple pour la forêt et les forestiers :
    - Renforcement de l'action de sensibilisation des petits propriétaires au principes forestiers durables, partiellement menée par le CRPF

*« La charte forestière est un outil, elle existe dans le Morvan. La Communauté de communes du Clunisois a fait sa propre charte forestière ; un technicien forestier est missionné pour faire du développement forestier par un travail de terrain, de contact ».*



*« Au mont Prénelay, le PNR et le CRPF ont sensibilisé les propriétaires forestiers, qui sont prêts aujourd'hui à créer une association syndicale ou à élaborer un plan simple de gestion »*



*« A Uchon, nous avons fait un parcours avec livret, qui explique la gestion forestière ; c'est à refaire dans d'autres endroits, sur forêt et paysage ».*



*« La forêt de la Ravière (106 hectares) bénéficie d'un suivi de forestier pour développer l'irrégularisation et éviter les coupes rases. Cela permet de faire évoluer en douceur ».*



- Communication vers la population sur le rythme lent d'évolution de la forêt

*« Sur les petites surfaces, ce qui domine, c'est coupe rase et plantation de douglas : les gens ne le comprennent plus ».*

- Communication/sensibilisation sur les biens communs en général, permettant d'agréger le paysage à l'eau, à la biodiversité notamment
- Développement de la connaissance sur le paysage, notamment par un lien/contenu spécifique CCGAM dans l'Atlas des paysages de la Haute-Saône et dans l'Atlas des paysages du Morvan
- Voir aussi charte PNRM mesure 4

## **IMPLIQUER les associations, les scolaires, les habitants**

La sensibilisation des habitants au paysage permet d'améliorer le paysage domestique habité privé ou privatif (maison, ferme, jardin, clôtures, accès, dessertes etc), mais aussi l'espace public, en réduisant les incivilités (dégradations, pollutions, déchets, vols, ...), en améliorant les programmations par l'expertise d'usage, et en garantissant une veille, voire une gestion participative. Dans le champ des réflexions et des études, les habitants doivent être impliqués à travers le Conseil de développement de la CCGAM, les conseils de quartiers, les associations. Dans le champ opérationnel, les associations ont un rôle majeur à jouer de maillon entre habitants et puissance publique et les scolaires peuvent puissamment contribuer à sensibiliser leurs propres parents. La sensibilisation au paysage doit partir des préoccupations ou centres d'intérêt des habitants pour se développer, avec un vocabulaire adapté.

### **Actions :**

- Identification, coordination et mobilisation des relais pour l'animation du Plan de paysage : associations, organismes, collectifs, ...
- Organisation de la concertation systématique et à l'amont des habitants : Conseil de développement, conseils de quartiers, conseils du paysage, ...
- Création d'une caravane du paysage : sensibilisation de commune en commune
- Organisation d'événements et d'actions participatives, culturelles et « festives » visibles et médiatiques dans les communes : repas, exposition de travaux d'enfants, spectacles, ...

### *« MON VILLAGE ET L'ARTISTE »*

*Cet appel à projet lancé à l'initiative du Parc naturel régional des Ballons des Vosges consiste à mettre en place des résidences d'artistes dans de petites communes de son territoire. Sa philosophie « artistes et habitants imaginent ensemble une société où chacun rencontre son voisin pour un monde plus solidaire et plus convivial ».*

*Un artiste vient ainsi habiter dans le village pendant deux mois et devient un nouvel habitant. Ces résidences sont imaginées dès le départ avec les élus de la commune qui définissent un thème, une question, soumise aux artistes comme point de départ de leur travail. A l'issue, l'artiste restitue son travail et présente une création dans le village où tous les habitants sont conviés.*

*Cette action reçoit le soutien de la DRAC Alsace et des Régions Alsace Lorraine et Franche-Comté.*



- Développement de formations et de sensibilisation des scolaires

*« Il y a beaucoup de visites scolaires à la ferme. On ne trouve pas de ferme référente, il faut un agrément, cela nécessite de former les agriculteurs. C'est à favoriser, notamment dans les temps d'activités scolaires et extra-scolaires »*



*« Le PNRM engage un travail sur le paysage avec le collège d'Autun »*



- Voir aussi charte PNRM mesures 2, 5, 13

### 3. ARTICULATION DU PLAN DE PAYSAGE AVEC LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET LES DÉMARCHES SECTORIELLES

La qualité du territoire se travaille à toutes les échelles, depuis les plus stratégiques (orientations nationales, SRADDET) jusqu'aux plus opérationnelles (aménagement de détail). Entre les deux se situent les documents réglementaires locaux (charte du PNRM, SCOT et PLUi), les documents ensembliers (projet de territoire (PDT) et plan climat (PCAET)) et les documents de politique sectorielle : projet alimentaire territorial (PAT), contrat de transition écologique (CTE), Territoires d'industrie, Contrat local de santé (CLS), Schéma des mobilités, opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU), ...

Le plan de paysage constitue un document transversal.

- Il répond à certaines orientations stratégiques fixées par le Sraddet et la charte du PNRM (pour la partie CCGAM concernée), rappelées en vert ci-dessous.
- Il a vocation à fonder le projet de territoire, dont les enquêtes récentes montrent l'attachement très profond des populations à la qualité du cadre de vie et à son lien au mode de vie spécifique de territoire rural.
- Il alimente des orientations, objectifs et principes d'actions portés par les documents réglementaires et les politiques sectorielles (dont les liens apparaissent également en vert ci-dessous).

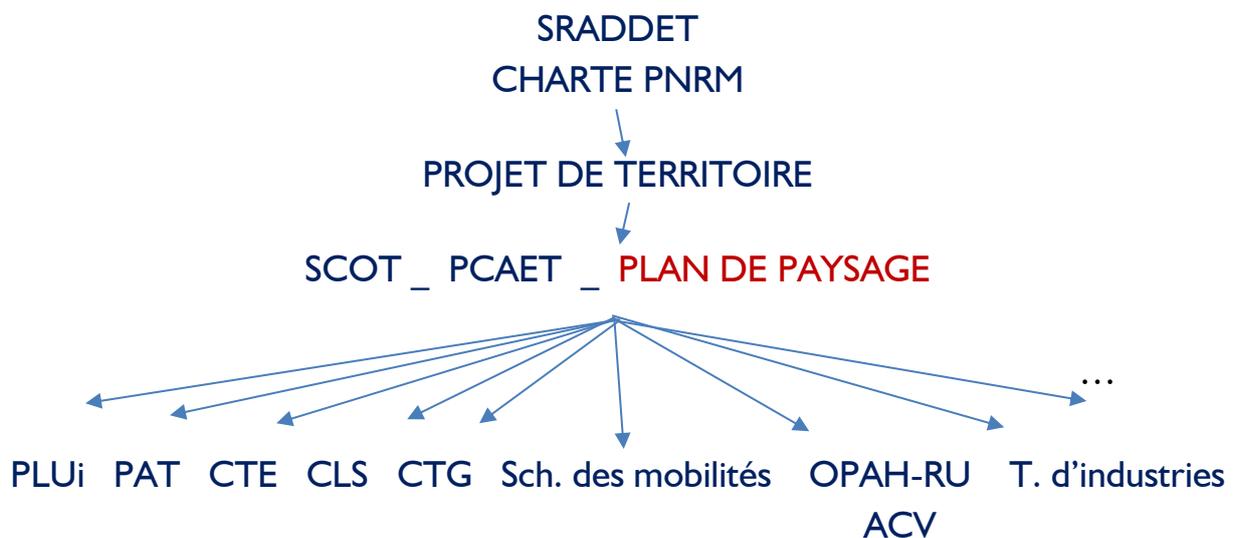
Les pistes d'actions sont complétées par une identification d'actions en cours ou programmées par les différents documents, qui nécessitent ou nécessiteront une démarche paysagère suivie et continue en faveur de la qualité (de la faisabilité/programmation à la réalisation/gestion) et de la transition écologique.

*« L'enquête menée auprès de la population pour le Projet de territoire montre que les gens sont prêts à s'engager. Cela ressortait aussi des ateliers du SCOT »*



## Le plan de paysage : une démarche de projet pour les paysages de la CCGAM

- qui intègre les dispositions du SRADDET et de la charte du PNRM
- qui s'articule avec le SCOT, le PCAET et le Projet de territoire
- qui se décline au PLUi (traduction réglementaire) et aux démarches sectorielles (Schéma des mobilités, CTE, PAT, OPAH-RU, Territoire d'industries, ...)



## AXE I //

### CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES AU BÉNÉFICE DE PAYSAGES DURABLES

- Sraddet règles n° 23, 24, 26 (biodiversité), 36 (gestion de la biomasse)

#### I.1 Développer un écosystème territorial « GAM 5i » : agri-sylvi-bâti-mobi-énergie

- Charte PNRM mesures 7 (innovation), 11, 12, 13, 19, 23, 25, 27
- PDT axe 2

#### Exemples d'actions identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Développement d'une agro-foresterie adaptée aux spécificités du Grand Autunois Morvan, susceptible de répondre en partie aux questions d'utilisation de parcelles en déprise agricole,

de traiter les lisières forestières, d'apporter des solutions de diversifications agricoles, de valoriser certaines essences forestières et de fruitiers...

- Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur à l'échelle communale, alimentées en circuits courts [CTE orientation 2](#)
- Développement du paillage des litières animales par les plaquettes forestières, sous condition de bonne gestion de la ressource
- Développement, sous conditions environnementales précises (continuité piscicole et sédimentaire), de micro-retenues permettant la production hydroélectrique (micro-centrales), la sécurisation d'eau agricole (stockage) et la biodiversité (milieux humides) [CTE orientation 2](#)

*« Le SDAGE n'autorise pas de bassins, sauf pour irrigation et abreuvement ; on ne fera pas de plans d'eau partout ; il faut mieux gérer les mares, les abreuvoirs, ... Des Ateliers du climat du bassin versant de l'Arroux se sont tenus fin 2019 (SINETA, ALTERRE, CPIE Pays de Bourgogne, PNRM) »*



- Encouragement à la seconde transformation du bois local (parquet, meubles, charpente, etc.) en faveur de l'habitat et des bâtiments agricoles et d'activités
- Utilisation des produits secondaires de production agricole (haies) et sylvicoles comme isolants pour le bâtiment, sous condition de bonne gestion de la ressource [CTE orientation 1](#)
- Développement des unités de méthanisation utilisant les déchets agricoles (lisier, taille de haies) et viticole (marcs de raisin et lies de vin) pour la production de biogaz, d'électricité et d'engrais (digestat) [CTE orientations 1 et 2](#)
- Relance des carrières de matériaux naturels de construction (granite, schiste, ...) et de la filière, sous condition environnementale d'exploitation, pour les aménagements locaux
- Élaboration d'un PCAET paysager (spatialisé, qualifié et fondé sur les ressources locales)
- Identification des secteurs de développement des ENR au PLUi [CTE orientation 2](#)

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

« En matière d'énergies renouvelables, les développeurs approchent directement les maires des communes. La CCGAM ne dispose pas de vision d'ensemble. Nous devons agréger la connaissance des projets pour les coordonner. Cela doit apparaître dans le PLUi, à travailler avec les syndicats d'électrification ».



- Création d'une plateforme de production d'alimentation animale par EURL des Chante-renards (CTE orientation 1)
- Valorisation des matières premières agricoles végétales : bois (litière ou énergie) céréales (unité de production d'aliments), fourrages (affouragement, litière, matière première pour l'industrie) (CTE orientation 3, PAT)
- Projet de réalisation d'une unité de production de plaquettes forestières en électricité et chaleur sur la zone de Saint-Forgeot (entreprise Dracy Bois Energie) (CTE orientation 2)
- Projet d'usine de pellets (entreprise Forêt Sciage Autun implantée sur la zone d'activité de Saint-Andoche) (CTE orientation 2)
- Production d'ENR dans les exploitations agricoles (CTE orientation 2)
- Développement du pv sur bâtiments agricoles (PCAET)
- Création de méthaniseurs (PCAET)
- Aménagement de sites de recyclage regroupant et préparant les matériaux disséminés afin de créer des volumes plus facilement valorisables (CTE orientation 1)
- Implantation de la plateforme de traitement et de valorisation des déchets ménagers sur la ZA de Bellevue à Autun (PLUI PADD orientation 6)
- Lutte contre l'enfrichement en lisières forestières (PLUI PADD orientation 2)
- Projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CCGAM : projets solaires photovoltaïques, méthanisation, biomasse, ... (CTE orientation 2). Exemples :
  - Projet photovoltaïque en cours de la commune de Reclesne
  - Installation d'une unité de production d'énergie solaire sur le site des Télots à Saint-Forgeot (PLUI PADD orientation 6)
  - Projet de parc photovoltaïque en cours à Epinac
  - Projet éolien sur la montagne Autunoise au niveau de la commune de Broye (PCAET)
  - Projet éolien sur les villes adjacentes à Epinac : Thury et Molinot (en dehors du territoire mais covisibilité) (PCAET)
- De façon générale :
  - Amélioration de l'acceptabilité des projets Enr (exemple : cas du projet d'usine de méthanisation à Saint-Forgeot abandonné en 2016)
  - Valorisation des ressources naturelles locales : eau, solaire... mais aussi travail sur le réchauffement climatique et les adaptations possibles au niveau local

## I.2 Augmenter la valeur ajoutée des productions par la transformation sur place, les circuits courts ou de proximité et la diversification

- Charte PNRM mesure 25
- PDT axe 2
- sraddet règle n°22
- PAT

### Exemples d'actions identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Création ou développement d'ateliers de transformation mutualisés
- Création de nouveaux produits locaux : recherche et développement de plats et spécialités, concours de cuisine, promotion et commercialisation
- Développement des métiers de bouche
- Création ou développement de l'identité locale des produits (AOC AOP/marque contrôlée ...)
- Mise en lien des producteurs et des distributeurs/ consommateurs (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) : plateforme internet/appli dédiée
- Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises)
- Développement de marchés des producteurs locaux
- Soutien au maraîchage
- Accompagnement des porteurs de projet en circuits courts et en diversification, notamment pour éviter les cessations précoces d'activité
- Développement de l'agri-tourisme (fermes-auberges, ...)

### Autres exemples d'actions identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

- Création d'une unité de transformation des produits locaux notamment à destination de la restauration collective (CTE orientation 3)
- Confortement et développement des locaux existants nécessaires aux circuits courts (PLUI PADD orientation 6)
- Développement de l'abattoir (approvisionnement et commercialisation de notre viande d'excellence) (CTE orientation 3)
- Développement du jardin Bio des quatre saisons : maraicher sur la commune d'Autun qui travaille avec des personnes en réinsertion professionnelle via la culture des légumes et la commercialisation AMI (Autun Morvan Initiative)

## I.3 Accompagner les éleveurs dans le maintien du système herbager et pâturant

- Charte PNRM mesure 25
- PDT axe I
- CTE orientation 3

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Adhésion au réseau Pâtur'Ajuste (GIEE)
- Appui de l'agro-écologie du PNR (1er mars 2019 en CDD 3 ans)
- Évaluation des gains possibles : économies d'intrants, d'eau, de travail, d'investissement qui permettent aux systèmes herbagers d'être plus résilients face à la baisse des prix
- Communication sur le rôle des prairies : qualités de l'aliment herbe, services liés aux prairies d'élevage, capacité de stockage du carbone, qualités des produits, complémentarité des territoires, durabilité ...
- Communication mutualisée avec le réseau IPAMAC (réseau des parcs naturels du Massif Central)

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

- Actions GIEE

#### I.4 Pérenniser le bocage, les arbres de plein pré et autres éléments de paysage

- Charte PNRM mesures 9, 12, 13
- PDT axe I
- CTE orientation 3

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage « non rentable » (haies, chemins, arbres isolés, patrimoine construit, mares, ...) : par exemple accompagnement de l'agriculteur à tous les stades de la contractualisation, articulation avec d'autres dispositifs, FEADER ou réglementaires, aides aux renouvellements et (re)plantations, ...
- Identification et cartographie participatives (communes et agriculteurs) du bocage et des arbres de plein pré
- Intégration au PLUi en concertation avec les agriculteurs
- Développement d'un service de gestion mutualisée des haies et arbres
- Incitation au développement de baux environnementaux
- Développement sur la CCGAM du partenariat PNR/ chambre agri 58 pour la valorisation des haies en paillage des stabulations

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

« En 2020, l'agence de l'eau Loire Bretagne lance un appel à projet pour Paiement de Services Environnementaux (PSE) : rémunération des agriculteurs pour une bonne gestion eau/paysage »

« Il existe des aides de la Région pour planter des haies hors zones urbanisées. Le réseau Bocag'Haies aide à bien planter ».



### I.5 Pérenniser ou reconquérir les prés et prairies permanentes dans les sites sensibles

- Charte PNRM mesures 9, 12, 13
- PDT axe I

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Identification participative des sites concernés (communes, agriculteurs) (en profitant du retour d'expérience du GSF Bibracte)
- Adhésion au réseau Pâtur'Ajuste (voir aussi I.3)
- Développement de la recherche sur les services écosystémiques en lien avec l'IPAMAC
- Contractualisation de gestion adaptée aux objectifs : protection et pérennisation des prés et prairies permanentes dans les sites sensibles : abords des villages, des sites ou des monuments, fonds de vallons ou vallées, bords de rivières, prairies humides, pentes érosives, ...
- Reconquête et/ou gestion agricole de sites en voie de fermeture particulièrement sensibles : vues et perspectives, fonds de vallons de montagne, ...
- Intégration au zonage du PLUi en concertation avec les agriculteurs

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

- Valorisation des milieux naturels d'importance (PLUI PADD orientation 8)
- Renforcement de continuités écologiques (PLUI PADD orientation 8)
- Préservation et valorisation des zones humides (PLUI PADD orientation 8)

### I.6 Accompagner la transformation du bâti agricole par du conseil architecture - paysage

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Systématisation du recours aux architectes et paysagistes du CAUE, du PNR, de l'Etat, et de conseils spécialisés (Chambre d'agriculture, etc.)
- Co-rédaction d'une charte des bâtiments agricoles adaptée au territoire CCGAM, avec les acteurs de l'aménagement, de l'agriculture (chambre d'agriculture, SAFER...) et des secteurs vétérinaire et juridique (voir aussi les objectifs 2.3 et 2.4)
- Inventaire des bâtiments agricoles pouvant changer de destination (en habitation) dans le cadre de l'élaboration du PLUi

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

- Développement du pv sur bâtiments agricoles (PCAET)
- Création de méthaniseurs (PCAET)

*« Un des problèmes à intégrer au plan d'action paysage est la tendance à créer des bâtiments agricoles photovoltaïques loin des sièges d'exploitation, pour être proches des connexions au réseau électrique »*



### 1.7 Renforcer les principes de gestion forestière durable

- Charte PNRM mesures 9, 11, 12, 13, 26
- PDT axe I

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Mise en œuvre de Charte forestière à l'échelle du massif du Morvan
- Installation ou développement de suivi scientifique
- Renforcement de la communication et de l'animation auprès des propriétaires sur la forêt durable et les services qu'elle peut rendre (écologique et économique), en lien avec l'expérience en cours sur le GSF Bibracte
- Communication et publication sur les valeurs de la forêt et sa vie économique et écologique (en lien avec la Charte forestière du Morvan – CFT)
- Mobilisation des écoles et collèges en faveur d'une éducation à la forêt
- Création d'un centre d'interprétation de la forêt ? à l'échelle du Morvan ? Haut-Folin ?
- Voir aussi « **COMMUNICATION** sur le paysage/plan de paysage »

## AXE 2 //

# RENFORCER LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES ET LES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE, AU BÉNÉFICE DE LA VIE LOCALE

- sraddet règle n°3 objectif zéro artificialisation nette 2050, règle n°4 production enr et offre alternative à l'autosolisme pour les zones de développement structurantes = Autun, Etang-sur-Aroux, règle n°7 priorisant l'activité commerciale des centres, règle n° 8 et 9 relatives au PDU

### 2.1 Redynamiser les logements, commerces et services de centres bourgs

- Charte PNRM mesure 18
- PDT axe 2
- ACV, OPAH-RU, SPR (Autun), ORT
- Schéma des mobilités action 1.1, 1.2

#### Exemples d'actions identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Définition des typologies d'agglomération et délimitation des enveloppes urbaines au PLUi, privilégiant le développement ou redéveloppement en ville, village et hameau agglomérés
- Limitation au PLUi d'installations commerciales hors centres villes et villages
- Autorisation des commerces en zones U rurales au PLUi
- Rachat par la puissance publique de commerces fermés : sélection d'emplacements clés et prioritaires, rachat par la collectivité, mise en location ciblée et à coût attractif **PLHi actions 2 et 3**
- Sensibilisation des habitants à la vie et au commerce local
- Poursuite du développement des réseaux numériques et du télétravail/télé-services

*« Les gens sont déjà très sensibles à la présence de commerce local du village où ils habitent. Pour autant ils font leurs courses au supermarché pas loin de leur lieu de travail. Il faut commencer par conforter les commerces de centres fonctionnant sur un rayon de 10-12 km ».*



*« A Luzy, le commerce géré par les producteurs marche bien ! »*



« Dans le cadre d'Action cœur de ville, la DADT porte une étude sur la stratégie commerciale d'Autun, mais aussi de ses alentours pour complémentarités »



**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

- Extension et densification des centralités (PLUI PADD orientation 7)
- Maîtrise des silhouettes urbaines (PLUI PADD orientation 2)
- Intégration paysagère et écologique des constructions, renouvellement du bâti existant, préservation patrimoine (PLUI PADD orientation 2)

## 2.2 Soutenir la restauration du bâti ancien traditionnel et son adaptation maîtrisée aux besoins contemporains

- Charte PNRM mesure 19
- PDT axe 4
- ACV, OPAH-RU, SPR (Autun), ORT

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Appui, conseil et suivi systématiques d'architectes (CAUE, PNR, UDAP, architecte-conseil de la DDT ...) et de conseillers spécialisés (énergie, ...)
- Mise en place d'un atelier permanent du projet de paysage
- Mobilisation d'écoles d'architecture
- Aide financière, technique et administrative
- Fléchage vers le local en matière de matériaux et de compétences (cf objectif I.1)
- Développement d'un portefeuille foncier public
- Sensibilisation paysagère des habitants et artisans à l'architecture et aux formes urbaines, notamment contemporaines
- Formation des instructeurs des permis de construire et d'aménager à l'ambition paysagère et architecturale et systématisation de l'appui aux conseils architecture et paysage dans le cadre de l'instruction

**Autres exemples d’actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l’amont (faisabilité, programmation) à l’aval (mise en œuvre, gestion) :

- Requalification du bâti existant, restauration de l’attractivité des tissus urbains anciens (PLUI PADD orientation 9)
- Renouveau urbain autour des gares d’Autun et d’Etang-sur-Arroux (PLUI PADD orientation 9)

### 2.3 Requalifier les espaces publics des centres villes et villages et villages au bénéfice des habitants

- Charte PNRM mesures 13, 14
- PDT axes 2 et 4
- Schéma des mobilités action 3.2, 3.4
- ACV, OPAH-RU, SPR (Autun), ORT

**Exemples d’actions** identifiées à l’occasion du Plan de paysage :

- Appui, conseil et suivi systématiques de paysagistes concepteurs pour la programmation et le suivi (CAUE, PNR, paysagiste-conseil de la DDT, de la DREAL, ...)
- Appel systématique à des paysagistes concepteurs pour la maîtrise d’œuvre
- Mobilisation d’écoles de paysage
- Aide financière, technique et administrative
- Fléchage vers le local en matière de matériaux et de compétences (cf objectif 1.1)
- Développement d’actions participatives (« je jardine ma rue », ...)

**Autres exemples d’actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l’amont (faisabilité, programmation) à l’aval (mise en œuvre, gestion) :

- Renouveau urbain autour des gares d’Autun et d’Etang-sur-Arroux (PLUI PADD orientation 9)
- Diversification et qualification des espaces publics (PLUI PADD orientation 11)
- Création d’espaces partagés, d’équipements sportifs (PLUI PADD orientation 11)
- Valorisation des berges de l’Arroux à Autun et Etang-sur-Arroux (PLUI PADD orientation 2)
- Action cœur de ville (ACV)

### 2.4 Requalifier le paysage des entrées de villes et développements commerciaux

- Charte PNRM mesures 13, 14
- PLUI PADD orientation 2

**Exemples d’actions** identifiées à l’occasion du Plan de paysage :

- Inscription de sites prioritaires au PLUi par des OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) sur les entrées de ville
- Actualisation avec le Département d'une charte pour la qualité du paysage des routes et d'un programme de valorisation et de gestion paysagère

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

- Renforcement des ZAE (PLUi PADD orientation 4)
- Implantation d'activités artisanales et commerciales en centres-bourgs (PLUi PADD orientation 4)
- Restructuration des entrées de ville au nord d'Autun (PLUi PADD orientation 2)
- Développement de la mobilité douce et de l'électromobilité sur les zones d'activité : implantation de bornes de recharge photovoltaïques dans les espaces publics/ privés, ... (CTE orientation 2)
- Développement photovoltaïque sur les zones d'activité économique communautaires (étude Territoires d'industrie, CTE orientation 2)

## 2.5 Offrir des alternatives à la voiture individuelle

- Charte PNRM mesures 23, 24
- PDT axe 3
- CTE orientation 4
- Schéma des mobilités action 2.1, 2.3, (2.4, 2.5), 2.6, 2.7, 3.5, 3.6, 4.6

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Accélération du développement des vélos-routes, voies vertes et voies cyclables au bénéfice du tourisme et des usages quotidiens [Schéma des mobilités action 3.1](#)
- Inscription dans le PLUi (OAP liaisons douces, emplacements réservés, ...) ?
- Couplage de l'information SNCF avec celle de MOBIGAM, MOBIGO [Schéma des mobilités action 4.7, 4.8](#)
- Développement de bus au biogaz local (issu de la méthanisation) : faisabilité
- Développement du covoiturage et de l'autopartage : aires de covoiturage, organisation locale [Schéma des mobilités action 4.1, 4.3,](#)
- Développement adapté du transport à la demande [Schéma des mobilités action 4.4](#)
- Développement des bornes de recharge de véhicules électriques [Schéma des mobilités action 4.5](#)
- Amélioration de la qualité paysagère de tous les points d'intermodalités (gares, parkings, aires de co-voiturage, arrêts de bus et de cars, ...) : confort, lisibilité, agrément, ...

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion)

- Réduction de l'image tout-voiture : action sur le réseau viaire, la circulation, le stationnement... (CTE orientation 4)

*Plan de paysage du Grand Autunois Morvan / Folléa-Gautier 05 février 2020*

- Développement de la mobilité douce et de l'électromobilité sur les zones d'activité : implantation de bornes de recharge photovoltaïques dans les espaces publics/ privés, ... (CTE orientation 2)
- Déploiement des systèmes de recharge des véhicules électriques (CTE orientation 2)
- Développement de la plateforme multimodale de transport Mobigam à Autun gare (CTE orientation 4)
- Développement des TC et de l'intermodalité (CTE orientation 4)
- Equipements et aménagements liés aux réseaux de bus interurbains et lignes TER (PLUI PADD orientation 10)
- Développement d'aires de covoiturage : matérialisation des aires de covoiturage « informelles » recensées sur le territoire (CTE orientation 4)
- Aires de covoiturage et de TAD (PLUI PADD orientation 10)
- Intermodalités gares (PLUI PADD orientation 10)
- Organisation des intermodalités gares Autun, Etang-sur-Arroux, arrêts ter (PLUI PADD orientation 5)
- Développement des modes actifs dans les déplacements de courte distance (CTE orientation 4)
- Développement d'équipements vélos : appuis vélos, bornes électriques, ... (CTE orientation 4)
- Aménagements cyclables à Autun (CTE orientation 4)
- Poursuite de la réalisation de voies vertes (depuis 2013), notamment pour relier Autun à la liaison Nolay/Santenay (CTE orientation 4)
- Prolongement voie verte en direction de la Nièvre depuis Autun, raccordement gares Autun et Arroux, ramification Epinac-Pouilly-en-Auxois (PLUI PADD orientation 5)
- Valorisation des anciennes emprises ferrées entre Autun et Barnay (PLUI PADD orientation 5)
- Aménagement des interconnexions des chemins et parcours vélos (PLUI PADD orientation 10)
- Coordination avec DIVA (Déplacements innovants en Val d'Arroux)

## AXE 3//

# VALORISER LES PATRIMOINES AU BÉNÉFICE DE L'ATTRACTIVITÉ

### 3.1 Approfondir et faire valoir les liens histoire - paysage

- Charte PNRM mesures 14, 16

#### Exemples d'actions identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Élaboration d'un schéma d'interprétation : sites, lieux, points de vue et parcours, récits et complémentarités, mise en réseau, dispositions de médiation et d'interprétation (en lien avec 3.3 et 3.2)

- Identification et valorisation des travaux existants : inventaire participatif, élaboration d'un programme de valorisation
- Identification et cartographie communale du patrimoine dans le cadre du PLUi
- Mise en œuvre d'actions de valorisation : exposition, événement, publication, ...

### 3.2 Développer des interventions couplées artistes - paysagistes

- Charte PNRM mesure I5

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Intervention de collectifs d'artistes, paysagistes, participatifs
- Installation d'une résidence d'artistes sur le thème du paysage (programmation 2020 Bibracte PNRM sur l'observation)
- Développement d'un partenariat avec l'école des Beaux-Arts de Dijon

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

- Valorisation touristique et culturelle des sites emblématiques du territoire (PLUI PADD orientation 5)

### 3.3 Identifier, préserver et valoriser le patrimoine de proximité et des chemins

- Charte PNRM mesure I4
- Schéma des mobilités action 3.5 (Autun)

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Inventaire participatif (communes, habitants, écoles, ...) sur la base d'un protocole intercommunal (protocole PNRM réutilisable) et en complément des inventaires déjà existants (Patrimoine du Morvan = portail des patrimoines naturel et culturel du Morvan ; inventaire Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH), base de données des guides en Morvan, enquête PLUi par mail aux communes, ...)
- Inscription au PLUi
- Définition d'une stratégie de gestion et valorisation : priorités, parcours, récits, scénographie, dispositions inventives de gestion, etc.
- Valorisation et gestion partagées (chantiers participatifs, événements festifs ou artistiques, ...)

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

*Plan de paysage du Grand Autunois Morvan / Folléa-Gautier 05 février 2020*

- Entretien des itinéraires de loisirs et de découvertes (PLUI PADD orientation 2)
- Rénovation de bâtis agricoles en hébergements touristiques (PLUI PADD orientation 5)
- Valorisation des musées et de leur maillage (PLUI PADD orientation 5)
- Nouveau SPR en cours d'étude à Autun, intégrant les vues entre ville et paysage (il sera intégré au PLUi ou au plan de sauvegarde)

### 3.4 Valoriser les routes-paysage

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Identification participative (base existante dans le Plan de Parc PNRM, à affiner et à compléter)
- Préservation au PLUi (cônes de vue)
- Stratégie de valorisation (parcours, récits, complémentarités)
- Programme et mise en œuvre de valorisation : aménagement et gestion de points de vue, médiation, signalisation, promotion

**Autres exemples d'actions** identifiées dans les dispositifs en cours, nécessitant une démarche ou un accompagnement en paysage de l'amont (faisabilité, programmation) à l'aval (mise en œuvre, gestion) :

- Préservation et valorisation des points de vue (PLUI PADD orientation 2)
- Valorisation des routes et domaines viticoles du Couchois (PLUI PADD orientation 5)
- Traitement qualitatif des axes de découverte (intégration paysagère des constructions) (PLUI PADD orientation 7)

### 3.5 Valoriser la route des énergies

- Charte PNRM mesure 23
- PLUI PADD orientation 5

**Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Approfondissement des diagnostics (paysage, sanitaire, sécurité, accessibilité ERP et PMR, ...) à optimiser avec le tracé de l'itinérance verte
- Schéma d'interprétation (récit, médiation) en lien avec 3.1
- Identification des secteurs de développement des ENR au PLUi, avec OAP (les Télots, ...)
- Élaboration d'un PCAET paysager (spatialisé, qualifié et fondé sur les ressources locales)
- (Voir aussi objectif 1.1)

### 3.6 Valoriser le paysage de la nuit (ciel étoilé)

- Charte PNRM mesure I3
- sraddet règle n°25

#### **Exemples d'actions** identifiées à l'occasion du Plan de paysage :

- Développement du label RICE (réseau international de ciel étoilé) en cours par le PNR
- Développement complémentaire du label « villes et villages étoilés » au-delà du PNR
- Généralisation de l'extinction des lumières publiques dans un certain créneau horaire
- Amélioration de l'éclairage public
- Animations et communications spécifiques (balades nocturnes, exposition, ...)

## 4. LA FEUILLE DE ROUTE - Actions prioritaires spécifiques du Plan de paysage

Le plan de paysage identifie une douzaine d'actions prioritaires (en rouge ci-dessous). Elles concernent en particulier :

- L'optimisation des moyens humains en faveur d'une veille et d'un suivi actifs des actions façonnant le paysage, très nombreux et variés (travaux de routes et infrastructures, énergies renouvelables, agricoles, forestiers, espaces publics, habitat, commerces et services, ...)
- La communication sur le paysage par des actions culturelles, festives et participatives avec l'aide des relais associatifs.
- L'adaptation des pratiques forestières au bien commun qu'est le paysage de la forêt, très identitaire en Morvan
- La revitalisation de la vie locale, en particulier au travers du cadre habité des villes, villages et hameaux
- L'identification et la valorisation fines du patrimoine agricole et rural local, en particulier des haies, arbres et chemins

### ORGANISATION DES MOYENS HUMAINS

- Optimisation de l'organisation des services CCGAM, rapprochant notamment urbanisme et environnement
- Formation des élus (maires) et directions (CCGAM) à la démarche paysagère
- Installation d'un Atelier permanent du projet de paysage (conseil paysage, urbanisme et architecture)

### COMMUNICATION SUR LE PAYSAGE

- Organisation d'événements et d'actions participatives, culturelles et « festives » visibles et médiatiques dans les communes : repas, exposition de travaux d'enfants, spectacles, ...
- + Voir priorités axe I sur le paysage de la forêt

# ARTICULATION DU PLAN DE PAYSAGE AVEC LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET LES DÉMARCHES SECTORIELLES

## AXE 1 //

### CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES AU BÉNÉFICE DE PAYSAGES DURABLES

- Réalisation d'un guide + expo et débat sur les principes de la gestion forestière vis-à-vis des biens communs (paysage, eau, sol, biodiversité) : via l'emploi d'un stagiaire par exemple, ou sous-traitée par l'intermédiaire du Parc qui dispose d'une ingénierie dédiée
- Appui de la CCGAM pour l'animation/sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers aux paysages et aux biens communs
- Mise en place d'une réglementation des boisements intercommunale : à intégrer au PLUi le cas échéant et/ou extension de la Charte forestière du Morvan en adaptant au contexte GAM.

## AXE 2 //

### RENFORCER LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES ET LES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE, AU BÉNÉFICE DE LA VIE LOCALE

- Centres-villes et villages : priorité des OAP au PLUi
- Organisation CCGAM et partenaires pour une mobilisation des aides Europe, Etat, Région, Département en faveur de la reconquête des commerces-services, habitats vacants, espaces publics (= élargissement à la CCGAM des principes d'ACV/ORT)
- Accompagnement prioritaire des actions centres-villes et villages par l'Atelier permanent du projet de paysage (conseil paysage urbanisme architecture)

## AXE 3//

### VALORISER LES PATRIMOINES AU BÉNÉFICE DE L'ATTRACTIVITÉ

- Complément d'inventaire détaillé du patrimoine local (méthodologie PNRM), inscription au PLUi (préserver les haies, les arbres et le patrimoine de pays)

- Valorisation du patrimoine local à travers une stratégie renforcée, notamment à la faveur des parcours en modes actifs (chemins pédestres, vélos, cheval)